

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE
POUR LE DEVELOPPEMENT

DIRECTION GENERALE

BP : 2123 Yaoundé
Tel/Fax: (237) 222 23 26 44/222 22 59 24
E-mail : info@irad.cm
Site web : www.irad.cm



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

INSTITUTE OF AGRICULTURAL
RESEARCH FOR DEVELOPMENT

HEAD OFFICE

P.O.Box: 2123 Yaoundé
Tel/Fax: (237) 222 23 26 44/222 22 59 24
E-mail : info@irad.cm
Site web : www.irad.cm

Yaoundé, le

DECISION N° //IRAD/DG/DAAF/SDBF/SM/BPDM/CIPM/07/2025
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ ISSU DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES
N° 19../AONO/IRAD/DG/DAAF/SDBF/SM/BPDM/CIPM/2025 DU 21/05/2025
POUR LA CONSTRUCTION DES FORAGES SOLAIRES POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES
DE CONTRE SAISON A MOUDA, KAREWA ET DSCHANG

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
- Loi 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de L'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret n°2011/305 du 12 septembre 2011 portant nomination du Directeur Général de L'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) ;
- Vu Le Décret N° 2019/075 du 18 Février 2019 portant réorganisation de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) ;
- Vu Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés publics ;
- Vu L'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007, mettant en vigueur le cahier des clauses Administratives générales (CCAG), applicables aux marchés publics ;
- Vu La Décision n°00000434/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination de présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics ;
- Vu La circulaire n° 005/CAB/PM du 31 décembre 2014 relative à l'anticipation de la procédure de passation des Marchés publics avant la mise en place de la disponibilité des financements ;
- La circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025.

Considérant les nécessités de service.

DECIDE

Article 1^{er} : La Société HAMOUS SARL, BP 3183 Yaoundé, TEL : 699 60 84 69/ 675 17 54 23, N° Contribuable M031812697574Q a été retenue dans le cadre de l'exécution du Marché issu de l'Avis d'Appel d'Offres N°19/AONO/IRAD/DG/DAAF/SDBF/SM/BPDM/CIPM/2025 du 21/05/2025 pour la construction des forages solaires pour la production des semences de contre saison à Mouda, Karewa et Dschang.

Lot 1 : 49.999.875 (quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quinze) FCFA TTC

Lot 2 : 39.998.916 (trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent seize) FCFA TTC

Lot 3 : 19.999.458 (dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent cinquante-huit) FCFA TTC

Montant cumulé des lots : 109.998.249 (cent neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quarante-neuf) FCFA TTC

Délai d'exécution : trois (03) mois

Financement : Subvention Blé

Exercice : 2025

Article 2 : Le Directeur de ladite Société est invité à se présenter au Service des Marchés pour recevoir notification du projet de Marché.

Article 3 : la présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations

- MINMAP
- ARMP
- DAAF/ SDBF/SM/CIPM

Directeur Général



Le Directeur Général



D. N. Woin

